

MAIRIE

DE

SAINT-NIZIER-D'AZERGUES

69870



E-mail : mairie@stnizierdazergues.fr

Téléphone : 04 74 02 00 44

PV du Conseil Municipal du Mercredi 5 novembre 2025

La séance du Conseil municipal s'est tenue en mairie le **5 novembre 2025**, sous la présidence de **Monsieur le Maire**.

Etaient présents : Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, Christine VIGNE, Myriam VOLAY, Chantal JOMARD, Adjointes, Fabien AUGAY, Gilles DESCOMBES, Grégory PEGUY, Bernard GROS, Roland PICCETTO,

Etaient excusés: Mme Christelle VERNE donne pouvoir à Chantal JOMARD, M. Guillaume GAUTHIER donne pouvoir à Fabien AUGAY

Etait secrétaire de séance : M Roland PICCETTO

1/Délibération n° 44-2025 – Approbation du Procès-verbal du 1^{er} octobre 2025

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la précédente séance. Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal du 1^{er} octobre 2025

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

2/Délibération n° 45-2025 – Validation de la correction d'imputation budgétaire du mandat n°675 de l'année 2023

Le Conseil Municipal est informé qu'un mandat de dépense (n°675 de 2023) a été **mal imputé** sur le compte 231 (marchés publics), alors qu'il s'agissait en réalité d'une **prime d'assurance** relevant du compte 616.

Pour corriger cette erreur comptable, le Conseil décide de **réaffecter la dépense** en prélevant **10 810,61 €** sur le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et en **créditant le compte 231** du même montant.

Sur conseil de la trésorerie il est décidé **de ne pas étaler** cette régularisation sur 10 ans, cette option étant jugée sans intérêt dans ce cas.

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

3/Délibération n° 46-2025 –Habilitation de M le Maire à signer les convention COLLECTTEAM et MNT

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'adhésion et tous documents nécessaires à la mise en œuvre des conventions de participation proposées par le Centre de gestion du Rhône (CDG 69)

:

- avec la **MNT** pour la **santé**.
- avec **COLLECTTEAM** pour la **prévoyance**,

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

4/Délibération n° 47-2025 – Approbation du RPQS des déchets de 2024

Le Conseil municipal, après présentation par Monsieur le Maire du rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets de la **Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR)** pour l'année **2024**, émet **un avis favorable à la majorité** sur ce rapport.

Pour : 10	Contre : 1	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

5/Délibération n° 48-2025 – Approbation du RPQS de l'assainissement de 2024

Le Conseil municipal, après présentation par Monsieur le Maire du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement de la **Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR)** pour l'année **2024**, émet à **l'unanimité un avis favorable** sur ce rapport.

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

6/Délibération n° 49-2025 – Validation du devis du SYDER et choix du financement

Le Conseil municipal valide la participation de la commune à la démarche performancielle du SYDER pour la rénovation de l'éclairage public communal, incluant le remplacement de 79 luminaires et la mise en sécurité de 6 armoires, permettant une réduction estimée de 47 % de la puissance installée.

Le **devis de 44 150 € HT** est validé, et le Conseil opte pour un **financement sur 15 ans** soit un coût total de **49 337,70 € HT**.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires et précise que les crédits seront inscrits au budget communal selon la solution de financement retenue

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

7/Délibération n° 50-2025 – Décision modificative n°2 -Mouvement de crédits

La décision modificative n°2 du budget 2025 augmente de 6 600 € les crédits du chapitre 011 (compte 6419 et 622) afin de sécuriser les remboursements d'indemnités journalières et les honoraires jusqu'à la fin de l'exercice.

Ces ajustements permettent d'assurer la bonne exécution des dépenses de fin d'année.

Questions diverses

Point sur la procédure Ad'Ap

Christine VIGNE explique qu'une étude pour l'accessibilité aux Etablissements Recevant du Public a été menée avec la Préfecture. Afin de respecter les normes, la commune est tenue de faire des travaux. Certains ont été réalisés, mais d'autres nécessitant un budget important et soulevant de nombreuses questions techniques restent à faire.

Christine VIGNE va prendre l'attache des services concernés afin de faire le point.

Autorisations Spéciales d'Absence :

Myriam VOLAY précise que la dernière délibération sur ce sujet remonte au 25/01/2010 et ne concerne que les agents titulaires. Une nouvelle délibération doit être prise afin d'ouvrir ces Autorisations Spéciales d'Absence à l'ensemble des agents.

Les autorisations d'absence ayant été définies en réunion de travail, Myriam VOLAY propose de rédiger le projet de délibération qui devra être soumis pour validation du comité social territorial, avant un vote du conseil municipal. Elle propose également de prendre conseil auprès du service juridique du centre de gestion pour la rédaction de ce projet de délibération et de l'envoyer à l'ensemble du conseil pour validation, avant envoi au CST.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Prochaine Réunion du CM le 3 décembre 2025

